

ENTRAIDE MIALET
Association collégiale - Loi 1901
Foyer Monplaisir
Av. J. Bernard
30140 MIALET
adresse mail : entraidemialet@gmail.com
tél : 04 66 85 06 04

aux adhérents et amis de l'Entraide Mialet

Mialet, le 26 mai 2022

Compte-rendu de L'Assemblée Générale de l'Entraide Mialet 2022

L'assemblée générale de l'association collégiale de l'Entraide Mialet s'est tenue au Foyer Monplaisir de Mialet le vendredi 20 mai de 17h30 à 20h.

L'émargement et les bulletins d'adhésion à l'entrée de la salle sont tenus par Geneviève Eydaleine.

Un exemplaire des statuts de l'association est déposé à l'entrée pour plus ample information.

26 personnes sont présentes à l'AG. Nombre de votants : 23.

Nombre de suffrages exprimés : 29 dont 6 procurations.

Delphine Desyeux souhaite la bienvenue à tous et remercie Monsieur le Maire et les élus présents ainsi que tous les adhérents et amis de l'association.

Le bureau de l'assemblée générale est voté à l'unanimité:

présidente de l'AG, Delphine Desyeux

secrétaire de l'AG Elisabeth Bernard.

trois assesseurs : Geneviève Eydaleine, Matthieu Baty, Paul-Aimé Landes.

Delphine Desyeux présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation de L'assemblée générale 2021.
- 2) Rapport moral.
- 3) Rapport d'activités.
- 4) Perspectives, projets.
- 5) rapport financier suivi d'un vote.
- 6) Questions, échanges.
- 7) Election du nouveau Conseil d'Administration de l'Entraide.

Verre de l'amitié.

1) L'assemblée générale de 2021 a été approuvée par un vote à l'unanimité

2) Rapport moral (Delphine Desyeux):

L'Entraide Mialet existe depuis 2017 et s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre autant d'actions qu'il est nécessaire afin de soulager les personnes en difficulté physique ou morale, d'accueillir et d'accompagner les personnes en détresse sans discrimination aucune dans la mesure de ses moyens.

Au-delà de cette aide, elle s'attache à discerner et à nommer les causes des souffrances et de la pauvreté, de l'isolement, de l'injustice et de l'exil.

Le siège social de l'association est fixé au Foyer Roland, Av. J.Bernard à Mialet.
La durée de l'association est illimitée.

Delphine rappelle quelques éléments essentiels des nouveaux statuts adoptés lors de l'assemblée générale Extraordinaire du 14/01/22 à savoir :

l'association se compose exclusivement de membres adhérents qui doivent être en accord avec les statuts de cette dernière et à jour de leurs cotisations. Le montant de la cotisation est proposé chaque année par le conseil d'administration et voté en assemblée générale.

L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart de ses membres.

L'association fonctionne de manière collégiale depuis la dernière AG extraordinaire du 14/01/22 validée par la préfecture.

L'engagement de chacun de ses membres s'effectue en fonction de ses compétences et de ses possibilités.

L'association est administrée par au moins 6 membres élus par l'AG annuelle.

Tous les membres du conseil d'administration sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres est ainsi co-président de l'association.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'AG à bulletin secret et à la majorité absolue pour une durée d'un an. Seuls peuvent y participer ceux qui sont à jour de leur cotisation. Chaque adhérent ne peut détenir qu'une seule procuration lors des votes.

Le conseil d'administration, si nécessaire, peut déléguer ponctuellement toutes ou partie de ses attributions à un, voire plusieurs de ses membres.

Le conseil d'administration invite régulièrement, lors de réunions ouvertes, les membres qui participent aux réflexions et aux actions de l'association.

Le conseil d'administration désigne un membre en son sein, qui sera son représentant auprès de l'administration. Le CA représente les adhérents lors des réunions et relations hors de l'association.

Le conseil d'administration est responsable de tous les actes, achats et investissements reconnus nécessaires à la poursuite de son objet.

Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi concernant une association loi 1901. Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles sur présentation de justificatifs.

3) Rapport d'activité (Delphine Desyeux):

L'association est à présent dotée de nouveaux statuts qu'elle a choisis pour lui permettre un fonctionnement plus collégial et qui ont été validés par la Préfecture.

- L'Entraide Mialet a participé activement aux trois journées de solidarité avec l'Ukraine organisées par la Mairie, les 2,3 et 4 mars 2022.
- A la demande du groupe Nouvel Horizon (groupe minoritaire au sein du conseil municipal), l'Entraide a réservé le Foyer Monplaisir auprès de la Mairie pour la journée du droit des femmes, le 8 mars 2022.
- Participation de l'Entraide en février dernier à la commission extra-municipale, suivie d'une rencontre avec le Maire et des élus. Cette commission doit poursuivre son travail à partir de septembre (échanges et propositions de projets tels que le covoiturage, un espace de jeux pour les enfants et de rencontre pour les parents, l'aide renforcée aux personnes dépendantes etc....).
- l'aide à la personne (courses, co-voiturage, transport de matériel) s'est poursuivie toute l'année malgré la pandémie.
- L'Entraide continue à soutenir des personnes qui faisaient partie de la commune.
- Aide au déblaiement d'arbres en avril après les inondations.
- Organisation de la fête des retrouvailles.

4) Projets de l'association à ce jour :

- Matthieu Baty propose des paniers de légumes de son jardin pour toutes les personnes qui en auraient besoin.

- Yseult Gouédard propose une demi-journée d'initiation à la vannerie ou au tissage.

Ces propositions créent du lien et des contacts entre les membres de la commune.

Le conseil d'administration est ouvert à toutes vos propositions.

5) Rapport financier (Geneviève Eydaleine)

**cf. en pièce jointe : Bilan du 01/01/21 au 31/12/21,
solde des comptes au 31/12/2021
budget du 01:01/22 au 31/12/22**

Approbation des comptes de 2021.

Voté à l'unanimité.

Concernant le budget 2022 une demande de subvention de 300€ nous a été accordée par la Mairie et nous en remercions chaleureusement l'équipe municipale.

Le bilan de 2021 présente un résultat positif de 1523,34€ qu'il est proposé d'affecter à la trésorerie.

Pour l'année 2022 il est prévu que le montant des cotisations s'élève à 500€ au lieu de 410€ en 2021, cela signifie qu'il faudrait une dizaine de cotisants supplémentaires.

Le montant de la cotisation annuelle n'a pas été modifié : il reste à 10€.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

6) Questions, échanges :

A) Qu'en est-il du soutien de l'Entraide aux réfugiés ukrainiens ?

l'Entraide : Nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour de demande concernant l'aide au logement malgré la proposition de la Mairie d'un logement aux Aigladines et celle de l'Entraide de fournir du mobilier. Les familles ukrainiennes sont logées pour la plupart en ville pour des raisons d'accès rapide aux services scolaires et sociaux.

B) Pourrait-on envisager d'utiliser le stade comme espace de jeux pour les enfants et de rencontre pour les parents ?

Réponse de M. le Maire : Il faut refaire les toilettes mais cela est très coûteux. Des toilettes sont nécessaires et il n'est pas question d'utiliser des toilettes sèches. Cela se fera, la Mairie a le projet de faire des travaux de rénovation au stade.

C) Qu'entend-on par « achat de prestation de services ? ».

l'Entraide : Il s'agit de la personne qui a fourni une aide rétribuée au service de comptabilité.

D) Je suis étonnée du fait que l'Entraide n'ait pas mis à disposition du public une caisse pour recueillir des dons le jour de la fête du 7 mai ! Si des événements festifs

sont organisés, c'est bien dans le but de recevoir de l'argent qui servira ensuite à soutenir ceux qui en auraient besoin. Il faudrait au moins que l'Entraide rentre dans ces frais.

« ça sonne faux » de faire tout gratuitement. Il faudrait que les gens participent et qu'il y ait une boîte réservée aux dons.

Entraide : Nous étions dans une situation exceptionnelle après avoir vécu deux années d'isolement durant la pandémie. Nous voulions fêter ensemble nos retrouvailles et offrir gratuitement à tous la possibilité de se rencontrer et d'échanger mais il est évident que nous organiserons les choses autrement à l'avenir. Comme l'a dit Jacques : Pour une fois qu'on arrive dans un lieu et qu'on ne trouve pas la caisse.... Si on a un peu troublé les gens, tant mieux... !

D) On peut rappeler aux adhérents que l'association a un compte et que quiconque peut donner s'il le souhaite. L'association pourrait faire une démarche pour devenir une association d'intérêt général.

E) Quel investissement si on souhaite prendre une responsabilité dans l'association ?

L'Entraide : L'Entraide est une association de type collégial. Nous sommes tous co-présidents au sein du CA, ce qui signifie que nous pouvons nous relayer, pas pour tout évidemment. Mais dans l'ensemble nous avons jusqu'à présent réussi à nous répartir toutes les tâches sans problème.

**7) Election du nouveau conseil d'administration sur présentation de liste:
Vote à bulletin secret.**

Voici la liste des co-présidents du nouveau CA élus à l'unanimité :

Matthieu Baty
Elisabeth Bernard
Delphine Desyeux
Carole Dubray
Annabelle Dupic
Evelyne Evin
Geneviève Eydaleine
Yseult Gouédard
Paul-Aimé Landes
Guillaume Mollet
Virginie Richon
Jacqueline Verdeilhan.

Avant de nous séparer nous remercions chaleureusement nos trois co-présidents sortants, Bernard Durr, Jacques Verseils et Michel Bres qui ont tant contribué au travail de l'Entraide et soutenu l'équipe. Ils nous quittent mais restent fort heureusement à Mialet et garderont le contact avec nous, c'est ce que nous espérons !

La séance est levée.

Amitiés de l'Entraide Mialet.

Delphine Desyeux et Elisabeth Bernard

